

DOMAINE « AMENAGEMENT RURAL - HYDRAULIQUE - RIVIERES »

FICHE : PETITE HYDRAULIQUE AGRICOLE

OBJET

Participer aux investissements et équipements de petite hydraulique agricole.

OUVRAGES OU OPERATIONS SUBVENTIONNABLES

- Ouvrages d'hydraulique agricole :
 - Martelières,
 - Fossés,
 - Equipements de drainage ...
- Canaux d'irrigation et filioles (travaux et fonciers).

BENEFICIAIRES

- Communes,
- Associations Syndicales Autorisées forcées ou libres,
- Syndicats Intercommunaux d'Irrigation.

MODALITE ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Taux de la subvention : 0 à 20 %

A appliquer sur le montant HT des investissements.

OBSERVATIONS :

Une avance représentant 50 % de la subvention accordée aux A.S.A. pourra être effectuée au vu du premier ordre de service ou au vu de l'acte d'engagement signé du marché.

DOSSIER A PRODUIRE

Dossier type

SERVICE INSTRUCTEUR

Direction du Développement et des Solidarités Territoriales
Service Aménagement de l'Espace, Agriculture, Environnement

☎ 04.32.40.79.05

Direction des Grands Projets Routiers - Service Etudes et Hydraulique

☎ 04.90.16.15.98